

# Fiche de Données de Sécurité

## AL-600

**AEROCHEM**

### 1. Identification

<b>Nom du produit</b>	AL-600
<b>Code du produit</b>	PAAL600500GDZ; PAAL17KG
<b>Autres moyens d'identification</b>	Pâte de montage d'aluminium anti-gripante, graisse en vrac. Cette fiche FDS n'est pas pour le produit en format aérosol.
<b>Usage recommandé et restriction d'utilisation</b>	Graisse à base d'aluminium pour haute température. Protège contre le grippage, la rouille et la corrosion.
<b>Fabricant</b>	AEROCHEM Inc. 5977, autoroute Transcanadienne Pointe-Claire, QC H9R 1C1 Canada  Informations générales : 1-888-592-5837  www.aerochem.ca info@aerochem.ca
<b>Numéro de téléphone en cas d'urgence</b>	Centre antipoison du Québec : 1-800-463-5060 (sans frais au QC) Centre antipoison de l'Ontario et du Manitoba : 1-800-268-9017 ou 419-813-5900 BC Drug and Poison Information Centre : 1-800-567-8911 (sans frais en CB) ou contacter directement le Centre Antipoison de la province ou du territoire où vous habitez. INFOTRAC® : 1-800-535-5053 Appels internationaux à frais virés : 1-352-323-3500 24 heures/jour, 7 jours/semaine (pour le transport)

### 2. Identification des dangers

<b>Résumé</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs produites à haute température. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche de données de sécurité (FDS). Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
<b>SIMDUT 2015/OSHA HCS 2012/SGH</b>	
<b>Non réglementé par le SIMDUT 2015</b> <b>Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification :</b> Danger à long terme pour le milieu aquatique (Catégorie 2)	
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Éliminer le contenu et le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.	

### 3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée) (C6-C13)	64742-48-9	1 - 15 %

## 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie cutanée</b>	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie oculaire</b>	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau. Retirer les lentilles de contact. Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
<b>Autre</b>	L'injection du produit sous la peau à pression très élevée peut causer des lésions graves. Si le produit est injecté dans la peau ou sous la peau, ou dans une quelconque partie de l'organisme, peu importe l'aspect ou la taille de la lésion, faire évaluer immédiatement la personne par un médecin comme si c'était une urgence chirurgicale.
<b>Symptômes</b>	Peut causer des rougeurs et une légère irritation de la peau. Peut causer des rougeurs et une légère irritation des yeux.
<b>Note au médecin</b>	Appliquer un traitement symptomatique et de soutien. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Poudres chimiques sèches, eau pulvérisée, mousse chimique, dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.
<b>Dangers spécifiques du produit</b>	Ininflammable. Peut être combustible à haute température. Dégage des vapeurs toxiques et irritantes sous conditions de feu.
<b>Équipements de protection spéciaux</b>	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
<b>Précautions spéciales pour les pompiers</b>	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. L'eau pulvérisée permet de diminuer l'intensité des flammes. Cependant, les jets d'eau peuvent favoriser la propagation de l'incendie. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.


## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Empêcher l'entrée dans les égouts et autres endroits fermés. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
<b>Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage</b>	Bien aérer l'endroit. Retirer les sources d'ignition. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) ou essuyer ou racler et mettre dans un contenant de récupération approprié. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité</b>	Utiliser dans un endroit bien aéré. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Éviter la contamination avec un autre produit chimique. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Tenir éloigné des sources de chaleur et des flammes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
<b>Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles</b>	Conserver le contenant proprement étiqueté bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur. Tenir à l'abri du gel. Tenir à l'abri de l'humidité. Tenir à l'écart de la nourriture et de la boisson.
<b>Température de stockage</b>	5 à 40°C (41 à 104°F)

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

<b>Danger immédiat pour la vie ou la santé</b>	Aucune valeur de DIVS n'est reportée.			
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraîtée) (C6-C13)	VEMP (8h)	Brouillard	5 mg/m <sup>3</sup> 175 ppm	ACGIH , RSST Autre 1200 mg/m <sup>3</sup>
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.			
<b>Mesures de protection individuelle</b>				
<b>Yeux</b>	Porter des lunettes de sécurité. S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.			
<b>Mains</b>	Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Les gants jetables de Nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jetez-les après usage unique. Avant utilisation, l'utilisateur devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les sécher.			
<b>Peau</b>	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Porter un tablier synthétique ou de Néoprène, au besoin, pour empêcher le contact prolongé ou répété avec la peau.			
<b>Voies respiratoires</b>	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvé par NIOSH/MSHA.			
<b>Pieds</b>	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.			
 Lunettes de sécurité    Gants de nitrile				



## 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Solide (Graisse)	Inflammabilité	Ininflammable.
Couleur	Gris métallique	Limite d'inflammabilité	N.Dis.
Odeur	Caractéristique	Point d'éclair	>200 °C (392 °F)
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	>250 °C (482 °F)
pH	S.O.	Sensibilité aux charges électrostatiques	Non
Point de fusion	N.Dis.	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	Non
Point de congélation	N.Dis.	Densité de vapeur	N.Dis. (Air = 1)
Point d'ébullition	N.Dis.	Densité relative	0.9 à 1.1 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Insoluble dans l'eau.	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.
Taux d'évaporation	N.Dis.	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	N.Dis.	Viscosité	220 cSt @ 40 °C (104 °F)
% de volatilité	N.Dis.	Masse moléculaire	S.O.
N.Dis.: Non disponible    S.O.: Sans Objet    N.Det.: Non déterminé    N.Ét.: Non établi			

## 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune information disponible pour ce produit.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter le contact avec les substances incompatibles.
Matériaux incompatibles	Les agents oxydants forts (comme l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les nitrates, les chlorates et les perchlorates).
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

## 11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité	Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée) (C6-C13)	Ingestion >10000 mg/kg Rat DL50 Inhalation >8.5 mg/l/4h Rat CL50 Peau >3200 mg/kg Lapin DL50
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation, ingestion.	


<b>Effets retardés, immédiats et chroniques</b>	<b>Voie oculaire</b>	Peut causer des rougeurs et une légère irritation des yeux. Le distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée) (CAS no 64742-48-9) n'est pas irritant pour les yeux (Lapin, OCDE 405).
	<b>Voie cutanée</b>	Peut causer des rougeurs et une légère irritation de la peau. Le distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée) (CAS no 64742-48-9) est un irritant faible pour la peau chez l'homme (OCDE 431). Le contact prolongé et répété peut causer un assèchement de la peau, une irritation et une dermatite. L'injection du produit sous la peau à pression très élevée peut causer des lésions graves.
	<b>Voie respiratoire</b>	De manière générale, travailler proprement et suivre les mesures de précaution de base minimisera grandement les risques d'exposition nocive à ce produit dans des conditions normales d'utilisation. L'inhalation des vapeurs formées à de hautes températures peut causer une irritation des voies respiratoires.
	<b>Voie orale</b>	Faible degré de toxicité aiguë. L'ingestion causera des troubles digestifs tels que nausées, vomissements, douleurs abdominales et diarrhée.
	<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire.
	<b>Classification CIRC / NTP</b>	Aucun ingrédient n'est répertorié.
	<b>Cancérogénicité</b>	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.
	<b>Mutagène</b>	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connu pour causer des effets mutagènes.
	<b>Toxicité sur la reproduction</b>	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connu pour causer des effets sur la reproduction.
	<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Aucun organe cible n'a été répertorié.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Aucun organe cible n'a été répertorié.	
<b>Effets d'interaction</b>	Aucune information disponible.	
<b>Autres informations</b>	Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 5000 mg/Kg. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SGH. L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation (aérosol/brouillard) du mélange a été calculée comme étant supérieure à 5 mg/L/4h. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012.	

## 12. Données écologiques

<b>Toxicité écologique</b>	Poisson - Pimephales Promelas Invertébré aquatique - Daphnia magna Invertébré aquatique (toxicité chronique) - Daphnia magna	CL50 8.2 mg/L; 96 h (64742-48-9) CE50 4.5 mg/L; 48 h (64742-48-9) OECD 202 CSEO 2.6 mg/L; 21 days (64742-48-9) OECD 211
<b>Persistance</b>	Contient un ou des ingrédients qui peuvent être persistant dans l'environnement aquatique.	
<b>Dégradabilité</b>	Le distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée) (CAS no 64742-48-9) devrait se dégrader très lentement dans l'environnement (10% en 28 jours, OCDE 301D).	
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Le distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée) (CAS no 64742-48-9) a des valeurs de Log K <sub>ow</sub> entre 2,1 à 6,5. Le facteur de bioconcentration (FBC) de l'huile est de >3000. Ces valeurs indiquent un degré de bioaccumulation élevé.	

<b>Mobilité dans le sol</b>	Le produit est un mélange d'hydrocarbure dont certains ingrédients peuvent s'évaporer dans l'air alors que d'autres présenteront une mobilité moyenne à faible dans le sol.
<b>Autres effets nocifs</b>	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

### 13. Données sur l'élimination

 <b>Contenant</b>	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Les huiles non utilisées ou usées peuvent être retraitées (recyclées) partout où il y a un programme de récupération. Les contenants vides peuvent être retraités (recyclés) partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
---	--

### 14. Informations relatives au transport

<b>Numéro ONU</b>	UN
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Non réglementé par le TMD (Canada) et le 49 CFR DOT (USA).
<b>Dangers environnementaux</b>	Ce matériau n'est pas répertorié comme un polluant marin.
<b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	Aucune information supplémentaire.
<b>TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)</b>	
<b>Classe(s) relative(s) au transport</b>	Non réglementé
<b>Groupe d'emballage</b>	Non réglementé
<b>Guide des mesures d'urgence 2012</b>	
<b>IMO/IMDG - Transport Maritime International</b>	
<b>Classification</b>	Non réglementé
<b>IATA - Association Aérienne internationale de Transport</b>	
<b>Classification</b>	Non réglementé
La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.	

### 15. Informations sur la réglementation

#### CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée) (C6-C13)	64742-48-9	X	X		X

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

## ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Distillat de pétrole (naphta, fraction lourde hydrotraitée) (C6-C13)	64742-48-9	X								

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

### Proposition 65 de l'État de la Californie

Aucun ingrédient n'est répertorié.

#### Autres réglementations

**SIMDUT 1988**



Non réglementé par le SIMDUT

#### HMIS

- 1 Health
- 1 Flamability
- 0 Reactivity
- X Protective Equipment

#### NFPA



## 16. Autres informations

<b>Date (AAAA-MM-JJ)</b>	AEROCHEM Inc. 2016-04-12
<b>Version</b>	01
<b>Autres informations</b>	<p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, <a href="http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php">http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php</a></li> <li>- TOXNET Databases, Toxicology Data Network, NIH U.S. National Library of Medicine, <a href="http://toxnet.nlm.nih.gov/">http://toxnet.nlm.nih.gov/</a></li> <li>- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), <a href="http://www.reptox.csst.qc.ca">http://www.reptox.csst.qc.ca</a></li> <li>- OECD Existing Chemicals Database, Chemicals Screening Information DataSet (SIDS) for High Volume Chemicals, UNEP publications, <a href="http://webnet.oecd.org/HPV/UI/Search.aspx">http://webnet.oecd.org/HPV/UI/Search.aspx</a></li> </ul> <p>ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists</p>



AIHA: American Industrial Hygiene Association  
HMIS: Hazardous Materials Identification System  
NFPA: National Fire Protection Association  
OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)  
NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health  
NTP: National Toxicology Program  
RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)  
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer  
DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé  
SGH: Système général harmonisé  
SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail  
VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)  
VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Produit par



Une vision globale de la  
prévention!

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.

